



**FFvolley**

**BUREAU EXECUTIF**  
**PROCES-VERBAL N°15**  
**du 4 juin 2020 – 17h15/18h00**  
**VISIOCONFERENCE**

**SAISON 2019/2020**

**Présents :**

Eric TANGUY, Président

Christian ALBE, Alain de FABRY, Alain GRIGUER, Pierre MERCIER, Christine MOURADIAN

**Excusés :** LABROUSSE Yves, AVABY Florence

**Invitée :** AKILIAN Michèle

---

Les points suivants sont évoqués lors de la séance :

- A) Montant des Licences Droits et Amendes (MLDA)**
- B) Secteur Sportif**
- C) Proposition de Réglementation Exceptionnelle**
- D) Ressources Humaines**

Adopté par le Conseil d'Administration du 06/06/2020  
Date de diffusion : 10/06/2020  
Auteur : Yves LABROUSSE

Le Président a convoqué le Bureau Exécutif restreint en urgence afin de valider les tous derniers points à présenter au Conseil d'Administration du 6 juin 2020.

## **A) Montant des Licences Droits et Amendes (MLDA)**

### Montant des licences

- Les tarifs SNOW VOLLEY, page 2 Ligne 81 à 85 sont approuvés à l'unanimité. La tarification du SNOW VOLLEY reprend la tarification du BEACH VOLLEY.
- Dispositions spécifiques pandémie mars 2020

Ligne P1 : le renouvellement 2020-2021 des licences 2019-2020 prises après le 15 février sera gratuit.

Ligne P2 : l'ensemble des licences Beach volley 2019-2020 sera facturé à 13,00 €. Toutes les licences 2019-2020 prises avant la mise en place de ce tarif, seront renouveler gratuitement pour la saison 2020-2021.

Ligne P3 : Tous les licenciés 2019-2020 devant prendre une double licence pour participer aux compétitions de Beach cet été, cette double licence leur sera délivrée gratuitement sur simple demande.

Ligne P4 : L'engagement coupe de France séniors Beach Elite 2019-2020 passe de 70,00 à 64,00 €

Ligne P5 : L'engagement coupe de France Beach fédéral 2019-2020, passe de 64,00 à 32,00 €

Ligne P6 : L'engagement coupe de France Beach jeunes (M13 à M17) passe de 64,00 à 32,00 €

### Montant des Droits

- Tarif E31 : l'engagement de coupe France séniors Beach Elite 2020-2021 reste inchangé à 70,00 €
- Tarif E4 : le BE décide que les tarifs d'engagement pour les tournois du BVS restent inchangés.
- Le tarif la redevance organisateur de SNOW volley, est validé à l'unanimité.

### Montant des Amendes

- Le Bureau Exécutif valide la création des amendes pour le volley sourd, conformément à la demande de la commission.

## **B) Secteur Sportif**

**1** – Le protocole de reprise des compétitions issu de la Commission Centrale Médicale, est approuvé à l'unanimité et sera présenté au Conseil d'Administration du 6 juin 2020.

**2** – Catégories d'âges et régionalisation phase qualificatives des CDF jeunes.

Le projet sera présenté au Conseil d'Administration du 6 juin 2020, incluant le passage à la catégorie M18 pour les féminines et les masculins.

Après la phase régionalisée qualificative à la phase nationale, les Ligues ont la possibilité d'organiser une épreuve régionale intégrant les équipes non qualifiées

à la phase nationale (ex : coupe ou championnat régional), permettant l'obtention de points DAF / UF pour les équipes engagées.

### **C) Proposition de Réglementation Exceptionnelle**

Le Bureau Exécutif valide la proposition de la CCSR de réglementation exceptionnelle liée au certificat médical pour la saison 2020-2021 et pour la reprise 2019-2020.

### **D) Ressources Humaines**

Le Président informe les membres du Bureau Exécutif de la mise en place d'une procédure de licenciement économique collectif.

Le Président a envoyé une convocation le 4 juin au CSE pour la tenue d'une réunion le mardi 9 juin 2020 afin de les prévenir officiellement. Le même jour, la Direction tiendra une réunion avec l'ensemble des salariés.

### **Fin de la réunion 18h00**

Le Président,  
**Eric TANGUY**

Le Secrétaire Général,  
**Yves LABROUSSE**